



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le 11 Août 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Point de situation en Guadeloupe.

Du lundi 02 au dimanche 08 août 2021 (semaine 31).

Croissance exponentielle des cas et La cinétique de l'épidémie est excessivement rapide. Le variant Delta circule de façon majoritaire.

Epidémiologie :

Pour la semaine du 2 Août 2021 au 08 Août 2021 (semaine 31), le nombre de nouveaux cas positifs dépistés sur le territoire est de **6 947** (*source SI-DEP ARS, personnes testées en Guadeloupe*) contre **3 311** (*données consolidées*) pour la semaine 30. **7 134 cas positifs** au total sont comptabilisés **par Santé publique France** qui intègre dans ses chiffres les personnes ayant une résidence principale en Guadeloupe et testées aussi bien dans l'hexagone que dans notre département, chiffre ayant plus que doublé par rapport à celui de la semaine **30 (3 310 en données consolidées)**. Ces résidents guadeloupéens, du fait de la détection de leur positivité hors du territoire, n'ont pu rejoindre la Guadeloupe. En prenant en compte les données consolidées, cela porte à **31 861, le nombre de cas cumulés de coronavirus** confirmés par tests PCR et antigéniques pour des résidents guadeloupéens ou des personnes testées localement depuis début 2020.

En semaine 31, 28 115 tests supplémentaires (RT-PCR et test antigéniques) ont été réalisés pour des résidents guadeloupéens (*faits sur le territoire et hors du territoire*) versus **18 025** (*données consolidées*) **en semaine 30**. Il a été enregistré un **nombre total de 305 407 analyses** réalisées depuis le début de l'épidémie. L'ARS dénombre **17 527 tests antigéniques** réalisés sur le territoire en semaine 31 contre **10 935** la semaine passée.

En ce début de semaine 32, nous avons déjà enregistré 2 640 cas en 2 jours avec un taux de positivité sur ces 3 jours à 24,8 % contre 24,2 % sur les 7 jours précédents. Parmi les tests criblés recherchant les mutations autres que celles du variant Alpha, une augmentation du nombre de cas porteurs de la mutation L452R (portée notamment par le variant Delta) a été enregistrée chez des résidents guadeloupéens (90,1 % des tests RT-PCR criblés en semaine 2021-31). **Le variant Delta circule donc majoritairement.**

Au cours de la semaine 2021-30, 15 nouveaux clusters (7 en milieu professionnel, 2 rassemblements temporaires de personnes, 3 en établissement de santé, 1 en établissement médico-social de personnes handicapées, 1 en établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes et 1 en structure de l'aide sociale à l'enfance) ont été détectés en semaine 2021-30.

Mesures barrières

En cas de suspicion de contamination, avec ou sans symptômes, il est impératif de s'isoler en attendant de faire son test de dépistage. Il ne faut pas se déplacer au cabinet de son médecin. Il faut le joindre préalablement par téléphone, ou en cas d'absence, contacter l'association de garde médicale ADGUPS au 05 90 90 13 13.

Il est important de bien comprendre que nous formons une chaîne de protection et que le relâchement de certains favorise la diffusion de l'épidémie avec des conséquences lourdes pour les plus fragiles.

Le virus en mutation, présent essentiellement à ce jour sous la forme du variant Delta est particulièrement inquiétant. Il est par conséquent encore plus important de redoubler d'attention dans l'application des gestes barrières en se tenant à 2 mètres au lieu de 1 mètre, en respectant les consignes d'isolement portées à 10 jours pour les variants et en portant des masques considérés comme plus efficaces car répondant à une norme de filtration élevée, à savoir les masques chirurgicaux ou grand public en tissu fabriqué selon la norme AFNOR SPEC S76-001 de catégorie 1.

Une vigilance est toujours demandée aux ambulanciers et autres transporteurs des personnes malades et/ou immunodéprimées. Même vaccinées, elles doivent être transportées seules. Le port du masque est obligatoire et les mesures d'hygiène doivent être respectées par tous.

Hospitalisations / Décès

Le nombre de personnes admises à l'hôpital a augmenté au cours de la semaine dernière. Le nombre de cas graves est toujours lié à des patients fragiles présentant des comorbidités. En cette semaine 31, d'après les données SIVIC et la surveillance spécifique des cas graves de Santé publique France auprès des réanimateurs, il y a eu **124 nouvelles hospitalisations COVID en Guadeloupe** et **33 nouvelles admissions en réanimation**.

Au dimanche 08 août, selon SIVIC, 45 personnes étaient hospitalisées en réanimation COVID au CHU et au CHBT, 114 patients l'étaient dans les services de médecine et 36 autres en service de soins de suite et de réadaptation (SSR).

À ce jour, le CHU compte 44 patients en réanimation COVID et le CHBT 9 patients, soit 53 patients en réanimation en raison du COVID. C'est donc 8 patients de plus en 2 jours.

Selon les données Sursaud/Oscour (exploitation Santé publique France), on comptabilise par ailleurs **261 passages aux urgences du CHU pour suspicion de COVID, 107 aux urgences du CHBT et 40 aux urgences de la clinique des Eaux Claires.**

Les hôpitaux et cliniques qui accueillent les patients COVID ont tous activé leur plan blanc. À ce jour, nous sommes au-delà du palier 6 du plan ORSAN avec 67 lits de réanimation activés (CHU et CHBT). L'appel à la solidarité nationale des professionnels de santé, afin de soutenir l'ouverture des lits générés par le dépassement du palier 6, a reçu des réponses favorables et 120 soignants sont arrivés de l'hexagone mardi 9 août. Pour faire face aux besoins de la Guadeloupe et des Iles du Nord, les évacuations de patients se poursuivent, en accord avec leurs familles, vers des établissements de métropole. À ce jour 5 EVASAN ont été réalisées et 3 supplémentaires sont prévues pour jeudi 11 août.

Un appel à la prudence reste lancé aux usagers de la route afin d'éviter la survenue d'accidents potentiellement lourds de conséquences tant au plan humain qu'au niveau de la prise en charge hospitalière.

17 patients sont décédés cette semaine au CHU et au CHBT. La moyenne d'âge est de 72 ans. Le plus jeune était âgé de 54 ans. Un patient est également décédé au CH de Saint-Martin.

Les personnes fragiles, de tout âge, souvent porteuses de maladies chroniques, doivent continuer à se protéger impérativement grâce aux gestes barrières mais aussi en refusant les contacts physiques (embrassades, accolades...). En cas de symptômes, ces personnes sont invitées à contacter leur médecin traitant dès les premiers signaux. N'attendez pas d'avoir des signes graves !

Les indicateurs de suivi de l'épidémie :

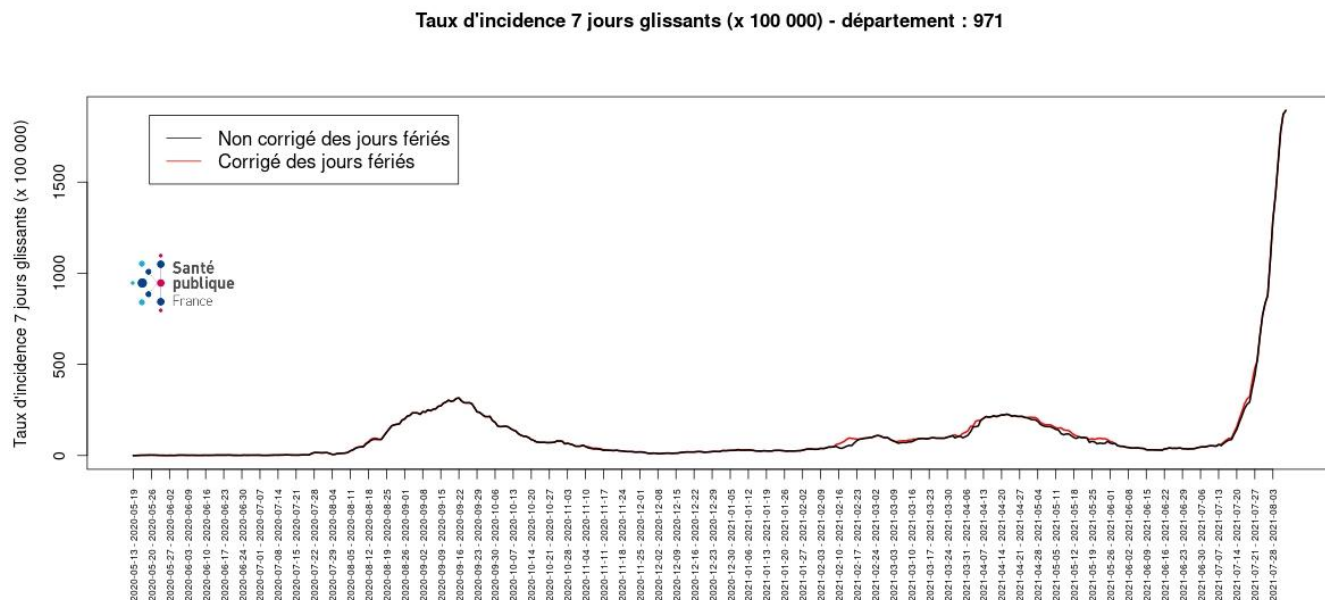
L'ARS suit avec vigilance les indicateurs mis en place depuis la surveillance du déconfinement.

– Le taux d'incidence mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 sur 100 000 habitants sur une période d'une semaine. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 10/100 000 habitants et un seuil d'alerte à 50/100 000 habitants.

Si on considère l'ensemble des **résidents en Guadeloupe entrés dans SI-DEP** (données Santé publique France) le taux d'incidence de 1 893/100 000 hab., très largement supérieur au seuil d'alerte, était en forte augmentation (+116 %) par rapport à la semaine précédente (878/100 000 hab.).

Si on considère uniquement les **personnes testées sur le territoire**, le taux d'incidence est également en hausse, estimé en semaine 31 à 1 843,3/100 000 habitants versus **878,5/100 000** (données consolidées) en semaine 30 (Source SIDEPA ARS).

Graphique 1 : Taux d'incidence en Guadeloupe sur 7 jours glissants.



Source : Sante Publique France.

Le graphique 1 présente l'évolution du taux d'incidence en Guadeloupe (sur 7 jours glissants) du 02/08/2021 au 08/08/2021 (semaine 31) : le taux d'incidence continue d'augmenter fortement pour atteindre des niveaux jusqu'ici jamais observés depuis l'émergence de la Covid-19 en Guadeloupe.

En semaine 31 et en comparaison des valeurs de la semaine 30, les **taux d'incidence ont augmenté dans la plupart des zones du territoire et au-dessus du seuil d'alerte.**

À titre d'illustration : le territoire du Nord Grande-Terre (1 886,4 versus 981,3), le territoire de Cap Excellence (1 801,8 versus 876), Nord Basse-Terre (1 777,4 versus 698,3), la Riviera du Levant -hors la Désirade- (1 619,9 versus 831,3), le Sud Basse-Terre (1 471,6 versus 656,5), Marie-Galante (436,8 versus 250,9), les Saintes (349,1 versus 310,3) et la Désirade (138,1 versus 0).

– Le taux de positivité mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 / nombre de tests réalisés sur une semaine. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 5 % et un seuil d'alerte à 10 %.

Le taux de positivité des tests réalisés pour les résidents de Guadeloupe quel que soit le lieu de prélèvement (*données Santé publique France*) est de 25,4 %, en augmentation de 7 points de pourcentage par rapport à la semaine précédente et supérieur au seuil d'alerte (18,4 % en semaine 2021-30). Le taux de positivité des tests réalisés en Guadeloupe (*données SIDEPA ARS*) suit la **même tendance** en passant à **25 % contre 18,2 % en S30** (*données consolidées*).

Le facteur de reproduction effectif du virus (R) représente le nombre moyen de personnes qu'une personne infectée peut contaminer. La variation du R dépend du comportement de chacune et de chacun d'entre nous. Le R effectif calculé sur les prélèvements réalisés du 01/08/2021 au 07/08/2021 est de **1,86**.

Les campagnes de tests :

La campagne de dépistage en communes se poursuit. Voici la liste des prochaines communes qui accueilleront la campagne de dépistage itinérante :

□ Semaine 32 :

Le Jeudi 12/08/2021 à VIEUX FORT, Parking de la Mairie, de 7h30 à 11h30

Le Vendredi 13/08/2021 à DESTRELLAND, centre commercial Parking, de 7h30 à 11h30

□ A venir semaine 33 :

Le Lundi 16/08/2021 à SAINTE ROSE, place Tricolore de 7h30 à 11h30

Le Mardi 17/08/2021 à PORT LOUIS, devant le pôle CCAS de 7h30 à 11h30

Le Jeudi 19/08/2021 au MOULE, Place de la Mairie de 7h30 à 11h30

Le Vendredi 20/08/2021 à BAIE-MAHAULT, CC Destreland entre porte 4 et 5 à 7h30-11h30

Point vaccination:

Lors de son intervention du 12 juillet, le Président de la République a annoncé l'obligation vaccinale pour les professionnels de santé.

Celle-ci concerne les professionnels soignants et non soignants des centres hospitaliers, des cliniques, des maisons de retraite, des établissements pour personnes en situation de handicap, les professionnels ou bénévoles qui travaillent au contact des personnes âgées ou fragiles, y compris à domicile :

- tous les professionnels de santé, y compris administratifs (établissements de santé, EHPAD, EMS handicap, structures rattachées aux établissements de santé
- les aides à domicile accompagnant les personnes fragiles âgées (bénéficiaires de l'APA) et handicapées (bénéficiaires de la PCH, qu'elles interviennent en tant qu'employées de services à domicile, ou directement salariées par un particulier employeur,

- les transporteurs sanitaires
- les professionnels de santé libéraux
- les services de santé au travail
- les pompiers (professionnels et bénévoles)

Pour les collégiens, les lycéens et les étudiants, des campagnes de vaccination spécifiques seront déployées dans les établissements scolaires dès la rentrée. Toutefois, les parents pourront profiter de la période de vacances pour faire avancer la vaccination de leurs adolescents.

La vaccination des agents publics de l'État sera facilitée par leur employeur et des autorisations spéciales d'absence pourront être accordées pour le temps strictement nécessaire à ces agents y compris pour accompagner leurs enfants à un rendez-vous vaccinal

Nous devons accélérer la vaccination afin de protéger les plus fragiles mais aussi créer une immunité collective dans notre archipel.

Des séances supplémentaires sont proposées le samedi par certains centres de vaccination ou sur des jours ouvrables.

Face à cette flambée épidémique, la vaccination constitue la pièce maitresse de la sortie de crise.

La vaccination est ouverte à l'ensemble de la population âgée de 12 ans et plus. L'accès aux centres de vaccination se fait avec ou sans RDV.

La liste des centres de vaccination s'établit comme suit :

- Centre Hospitalier de Sainte-Marie à Marie Galante,
- Centre Hospitalier de Capesterre Belle Eau,
- Centre Hospitalier de la Basse-Terre,
- Centre éphémère du Carmel à Basse-Terre,
- Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe, Pointe-à-Pitre,
- Centre Hospitalier Louis-Constant Fleming à Saint-Martin
- Centre éphémère de Deshaies,
- Centre éphémère de Vieux-Habitants
- Centre Hospitalier de Bruyn à Saint-Barthélemy
- Centre médico-social de Saint-Barthélemy
- Centre de vaccination de Baie-Mahault
- Centre de vaccination du Moule
- Centre de vaccination de Morne-À-L'eau
- Maison de santé pluri professionnelle (MSP) « le Souffle du Nord » à Port-Louis
- Centre de vaccination de l'URPS médecins libéraux à la maison médicale de garde de Chauvel : la vaccination des personnes se fait sur inscription, par leurs médecins traitants
- Vaccinodrome : Centre de vaccination de grande capacité à l'aéroport Pôle Caraïbes ouvert tous les jours, du lundi au dimanche de 8h à 18h. **Les personnes prioritaires peuvent y accéder sur RDV la semaine mais également le week-end sans RDV.**

Les modalités de prise de RV dans les centres de vaccination pour les personnes prioritaires et résidentes en Guadeloupe et dans les îles du nord sont :

- Une inscription via son médecin traitant ;
- Une inscription en ligne via internet, via les plateformes de RDV choisies par ces centres de vaccination, sur le site de Sante.fr ;
- Une inscription via un numéro d'appel unique pour notre région (Guadeloupe et îles du Nord) sur la plateforme dédiée au public et aux professionnels « TAP/RIPOSTE COVID 19 » au 05 90 99 14 74 du lundi au dimanche de 8H à 17H.

Le dispositif « aller vers » est mis en œuvre également en Guadeloupe : sur appel téléphonique les personnes de plus de 75 ans se voient proposer des rendez-vous de vaccination prioritairement dans les centres de vaccination.

Ce dispositif est amené à évoluer selon plusieurs orientations dans les prochaines semaines.

Les centres de vaccination ont des difficultés techniques pour remplir le SI VAC national. C'est pourquoi le taux de vaccination pour la zone de la Guadeloupe et des îles du nord apparaît dans les statistiques nationales comme étant très faible. La Plateforme RIPOSTE continue à recueillir cependant tous les jours les remontées des centres de vaccination et les rapporte au ministère de la santé pour la gestion des allocations de doses. Le rattrapage des entrées dans SI VAC est en cours grâce à l'appui de RIPOSTE auprès des centres de vaccination et de la CGSS.

Au mardi 10 août :

149 961 injections cumulées en semaine 31 en Guadeloupe versus 141 794 en semaine 30, **soit :**

Pfizer : 137 396 injections dont 83 553 1ères injections et 53 787 2ièmes injections et 56 3ièmes injections

AstraZeneca : 6 112 injections dont 3 769 1ères injections et 2 343 2ièmes injections

Moderna : 6 453 injections dont 4 777 1ères injections et 1 676 2ièmes injections

2 945 adolescents de 12 à 17 ans ont reçu la 1^{ère} injection et 311 ont reçu la 2^{ème} injection à ce jour en Guadeloupe

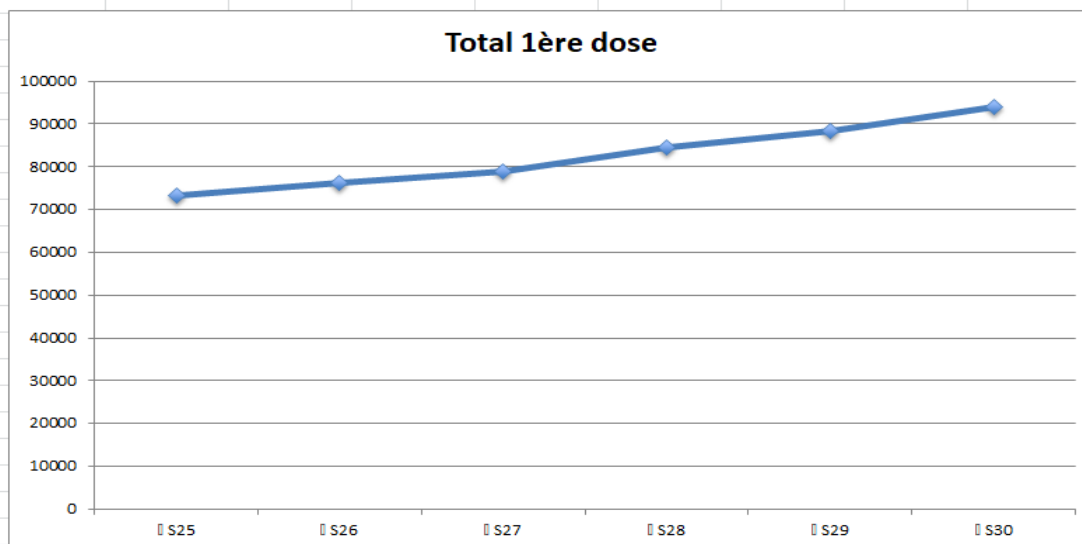
Taux de couverture vaccinale des moins de 18 ans : 8,39 %

Taux de couverture vaccinale (au moins une injection) des personnes de plus de 18 ans :

- Guadeloupe : 31,34 %
- Saint-Martin : 39,96 %
- Saint-Barth : 70,55 %

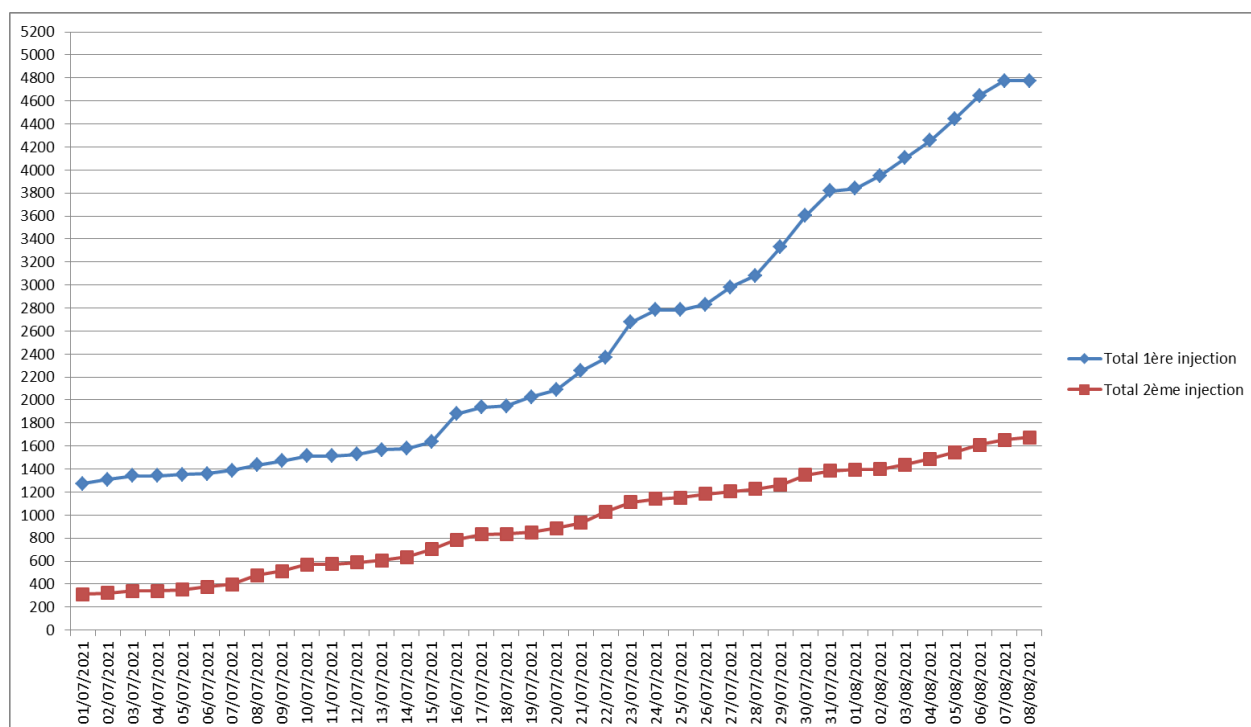
Taux de couverture vaccinale (au moins une injection) de la population de plus de 12 ans : 28,89 %

Progression du nombre de primovaccinations par le Pfizer en centres de vaccination en Guadeloupe



Source : SI-RIPOSTE ARS

La vaccination en ville par le Moderna progresse bien



Source :

SI-RIPOSTE ARS

Information sur le QR Code

Toute personne vaccinée contre le COVID peut obtenir son attestation papier de vaccination dans laquelle est insérée le QR Code nécessaire pour la constitution du pass sanitaire en France à partir du 9 juin :

- soit en la réclamant après sa vaccination en centre ou auprès du médecin ou du pharmacien.,
- soit en la téléchargeant en format PDF à partir du site Ameli.fr (<https://attestation-vaccin.ameli.fr>) ; vous pouvez ainsi l'imprimer, l'enregistrer sur votre téléphone ou l'intégrer dans l'application mobile TOUS ANTI COVID que vous aurez téléchargée préalablement.

Il suffira de flasher de QR code situé sur le côté droit de l'attestation et celle-ci sera automatiquement conservée dans l'application mobile TOUS ANTI COVID.

Elle pourra servir de preuve officielle de vaccination dans les lieux où elle est demandée (manifestations, grands rassemblements par exemple)

Si vous avez la preuve de votre vaccination et que vous n'êtes pas encore en possession de cette attestation (ou n'arrivez pas à l'obtenir via Ameli.fr), vous pourrez profiter d'une consultation chez votre médecin pour lui demander de vérifier que votre nom figure bien dans l'application VACCIN COVID à laquelle il a accès et, à défaut, lui demander de procéder à votre inscription sur la base de votre carnet de vaccination. Cette solution exceptionnelle vous permettra d'avoir votre QR code sur l'attestation papier qu'il va vous remettre.

La plateforme TAP/RIPOSTE COVID-19 est toujours à l'écoute au 05 90 99 14 74. Si vous souhaitez vous faire vacciner ou si vous êtes médecins, infirmiers volontaires, nous recensons vos demandes.

Au moindre signe clinique suspect d'infection par le virus SARSCoV-2,

ISOLONS-NOUS en attendant un avis médical

Renforçons notre vigilance. Respectons les gestes barrières

Ne lâchons rien. Plus que jamais tenons ensemble.

La seule protection connue à ce jour contre le COVID est la VACCINATION